

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-quatrième session du Comité pour les plantes  
Genève(Suisse), 20, 21 et 23 – 26juillet 2018

Questions spécifiques aux espèces

Ébènes (*Diospyros* spp.) et palissandres  
et bois de rose (*Dalbergia* spp.)

RAPPORT DE MADAGASCAR

1. Le présent document a été soumis par Madagascar\*.
2. Le tableau ci-dessous résume l'état d'avancement de Madagascar et correspond à la mise en œuvre de la Décision 17.204 au point a, b, c, d sur l'Ébènes (*Diospyros* spp.), les palissandres et les bois de rose (*Dalbergia* spp.) de Madagascar depuis l'inscription des bois de *Dalbergia* spp. et *Diospyros* spp. « Populations de Madagascar » dans l'Annexe II de la CITES.

---

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

**17.204 : À l'adresse de Madagascar :**

- a) continue à développer un processus global permettant d'identifier les principales espèces possédant une valeur commerciale de ces genres exportées depuis Madagascar, en coopération avec les Parties de transit et de destination, le Secrétariat CITES et les partenaires pertinents, tels que l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées par le commerce des bois de rose, des ébènes et des palissandres;

<b>Date/Situation</b>	<b>Avancement de Madagascar</b>	<b>Commentaires</b>
2018	Etat d'avancement sur l'Analyse morphologique approfondie des spécimens d'herbiers disponibles existants sur les espèces du genre <i>Dalbergia</i> Consortium bois précieux de Madagascar (Université d'Antananarivo, ETH Zurich, MBG)	<p>La taxonomie actuellement disponible pour les espèces malgaches de <i>Dalbergia</i> est loin d'être adéquate et a donc besoin d'être affinée et mise à jour. Les espèces malgaches se distinguent les unes des autres par les caractères de leurs fleurs et de leurs fruits. La disponibilité de fleurs, de fruits et de parties végétatives est donc nécessaire pour identifier l'espèce. Des travaux récents suggèrent que la morphologie foliaire, notoirement variable chez les <i>Dalbergia</i>, peut néanmoins être utile pour distinguer les espèces. Par conséquent, bon nombre des distinctions entre les espèces étaient fondées sur des caractères incrémentaux qui montrent parfois des variations et des chevauchements considérables, ce qui complique encore davantage la tâche de faire des identifications non ambiguës. De plus, le traitement taxonomique actuel reconnaît de nombreux taxons infraspécifiques (deux espèces sont divisées en sous-espèces et six espèces sont divisées en variétés). L'identification des espèces et leur origine ne sont pas possibles à partir des grumes et l'identification fiable reste à améliorer et à valider.</p> <p>Les espèces à large distribution telles qu'elles sont actuellement délimitées, varient morphologiquement dans leur aire de répartition géographique et peuvent être attribuées à plusieurs entités taxonomiques distinctes. En conclusion, la nomenclature des espèces de <i>Dalbergia</i> malgaches constitue un obstacle à l'identification des arbres inscrits à la CITES dans le commerce. Une clarification et une révision taxonomique s'avère nécessaire. Au total, environ la moitié des 48 espèces actuellement reconnues semblent bien définies, mais les autres espèces devront faire l'objet d'une étude approfondie pour réévaluer leurs limites. Il sera également nécessaire de développer des outils d'identification plus pratiques qui peuvent être utilisés lorsque les fleurs ou les fruits manquent (comme c'est souvent le cas).</p>

2018-2021	Palynologie, anatomie et diversité génétique de quelques espèces de <i>Dalbergia</i> les plus exploitées	Dans le but de rassembler toutes les éléments taxonomiques manquants, une étude approfondie sur les morphologies et les variations palynologiques, anatomiques et génétiques vient d'être entreprise dans le cadre d'une thèse de Doctorat. Cette thèse a pour objectif de (1) Collecter et analyser les pollens des espèces de <i>Dalbergia</i> de Madagascar à partir des spécimens d'herbiers (2) Décrire l'anatomie de l'appareil végétatif (jeunes tiges, pétioles, folioles) et de (3) Etudier les variations génétiques des espèces de <i>Dalbergia</i> à large distribution. Les spécimens d'herbiers dans les herbaria de TAN (Tsimbazaza), de TEF (Ambatobe), de DBEV (Faculté des Sciences, Mention : Biologie et Ecologie Végétales), de P (MNHN) et de Z (Université de Zurich) seront analysés à cet effet. Les travaux de laboratoire seront effectués aux laboratoires de palynologie et anatomique de l'Université d'Antananarivo.
2018-2022	Projet : « Gestion durable des bois précieux <i>Dalbergia</i> et <i>Diospyros</i> de Madagascar, appui scientifique à la mise en œuvre du plan d'action de la CITES » Financement : Union Européenne	L'objectif principal du projet est de renforcer les capacités de l'Autorité Scientifique CITES-flore en réponses aux exigences scientifiques requis à l'établissement d'un ACNP. Cela couvre notamment les clarifications taxonomiques et le développement de techniques et de méthodes d'identification permettant la mise en œuvre des réglementations de la CITES pour les espèces de <i>Dalbergia</i> et de <i>Diospyros</i> de Madagascar inscrites dans l'Annexe II. <i>Les objectifs spécifiques sont :</i> 1/ Clarifier la délimitation taxonomique de <i>Dalbergia</i> et de <i>Diospyros</i> de Madagascar pour permettre une identification fiable des espèces via la constitution d'une collection de référence (feuilles, fruits, fleurs, bois) ; 2/ Mettre au point et diffuser des méthodes d'identification fiables et faciles à utiliser des bois de <i>Dalbergia</i> et de <i>Diospyros</i> originaires de Madagascar destinées à appuyer la CITES dans le suivi du commerce ; 3/ Mettre en place un conservatoire des ressources génétiques de <i>Dalbergia</i> et de <i>Diospyros</i> de Madagascar ; 4/ Former les principaux acteurs de la filière bois précieux sur d'identification des bois de <i>Dalbergia</i> et de <i>Diospyros</i> .

Remarques : La révision taxonomique des espèces de *Dalbergia* Madagascar repose entièrement sur les collectes des échantillons sur le terrain dans le cadre des projets qui vont commencer ultérieurement, L'Union Européenne et le FAO-UE- FLEGT. Cette étude priorisera l'identification et la délimitation taxonomique des principales espèces possédant une valeur commerciale dans la liste de la CITES.

- b) Madagascar, pour les espèces identifiées conformément au paragraphe a), établi, en collaboration avec le Secrétariat CITES, un quota d'exportation de précaution fondé sur des avis de commerce non préjudiciable scientifiquement fiables;

<p>Mai2018 – juillet 2019</p>	<p>Projet : « Appui au renforcement de la gouvernance forestière et à la mise en œuvre du Plan d'Action CITES pour les bois précieux de Madagascar par la formulation d'Avis de Commerce Non Préjudiciables pilotes pour des espèces de <i>Dalbergia</i> à distribution réduite » Financement : Programme FAO-UE-FLEGT</p>	<p>L'objectif de ce projet est de conduire des inventaires pertinents pour la formulation d'ACNP-pilotes pour trois espèces de bois précieux (<i>D. normandii</i>, <i>D. lemurica</i>, <i>D. suaresensis</i>) dans un cadre transparent et didactique, initier une dynamique nationale concertée en vue de contribuer à la mise en place d'une politique durable d'exploitation des massifs forestiers de Madagascar, plus spécifiquement au niveau des sites Koloala et des NAP de catégorie V et VI. Madagascar est soutenu par des experts internationaux dans la réalisation de ce projet. Une première version des ACNP (aspects scientifiques) sera finalisée pour être présentée aux parties de la CITES lors d'un sideevent qui sera organisé par Madagascar lors la 18<sup>ème</sup> COP (Sri Lanka, du 28 mai au 3 juin 2019). La version finale sera rédigée à la suite de cette présentation (soit en juin / juillet 2019), afin de pouvoir tenir compte des réactions et des suggestions d'amélioration qui auront pu être récoltées lors du side-event.</p>
-------------------------------	--	---

- c) Madagascar, sous réserve de fonds disponibles, organise des ateliers pour soutenir l'application des paragraphes a) et b) de la présente décision, et identifier et adopter des mécanismes de suivi s'appuyant sur les technologies appropriées (par ex. le traçage du bois);

<p>Juillet 2017</p>	<p>Atelier national de renforcement de capacité sur la mise en œuvre de la Convention CITES aux espèces de bois précieux inscrites dans l'Annexe II Financement : WWF DMCO Madagascar</p>	<p>L'objet de cet atelier national consistait à renforcer les capacités d'application de la législation CITES aux espèces d'arbres malgaches et à contribuer à la mise en œuvre de la législation nationale, des décisions et résolutions relatives aux espèces d'arbres malgaches inscrites dans les Annexes. Les objectifs spécifiques de formation étaient (1) le renforcement ou la remise à niveau de la compréhension des cadres législatifs et réglementaires nationaux et des décisions et résolutions de la Convention CITES sur les espèces d'arbres inscrites dans l'Annexe II(2) la mise à jour et la restitution des résultats scientifiques sur les méthodes d'identification des espèces de <i>Dalbergia</i> et de <i>Diospyros</i> (3) le renforcement de capacité des agents impliqués dans le contrôle de l'exploitation, du transport, de la commercialisation et de</p>
---------------------	---	---

		<p>l'exportation des bois précieux, sur l'identification macroscopique et microscopique de quelques bois malgaches commercialisés avec les bois de palissandre, bois de rose et bois ébène.</p> <p>Les participants provenant de 13 régions ayant reçu le renforcement de capacité sont : les responsables administratifs au niveau des Directions Régionales du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (DREEF), les agents de contrôle, le service de la douane, la Police Nationale, la Gendarmerie, le groupement des exploitants, les membres de la société civile et divers partenaires techniques et financiers.</p>
--	--	--

d) Madagascar continue à produire du matériel d'identification permettant d'identifier le bois et les produits d'espèces des genres *Dalbergia* et *Diospyros* de Madagascar;

Mars – Décembre 2018	<p>Projet : « Etablissement d'un guide d'identification macroscopique du bois des espèces de <i>Dalbergia</i> de Madagascar et leurs espèces similaires ».</p> <p>Financement : Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV, Suisse.</p>	<p>Ce projet a pour but de mettre en place une base de données et mettre au point un manuel technique d'identification à partir des caractères macroscopiques des bois de <i>Dalbergia</i> de Madagascar.</p> <p>Les spécimens de bois collectés lors des deux projets OIBT-CITES (SSFA/2014/MSS et TMT-SPD 022/15) seront utilisés lors de ce projet.</p>
----------------------	--	--